

1. Compte-rendu de l'Assemblée générale du 22 juin 2018

EB/04-06-2019

L'assemblée générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres convoqué par lettre du 8 juin 2018, s'est réunie le vendredi 22 juin 2018 à 14h30 à la salle du Cuvier au Musée d'Airvault. Cette convocation a fait suite à la réunion de l'Assemblée générale du 7 juin où le quorum n'a pas été atteint.

Ordre du jour et décisions

1. Compte-rendu de l'Assemblée générale du 02 juin 2017

1

Délibération n°1 : l'Assemblée générale approuve le procès verbal de l'Assemblée générale du 2 juin 2017 à l'unanimité.

2. Rapports moral et financier pour l'année 2017,

Délibération n°2 : l'Assemblée générale approuve le rapport d'activité 2017 à l'unanimité.

3. Rapport du commissaire aux comptes et approbation des comptes de 2017,

Délibération n°3 : l'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la situation financière au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (rapport approuvé par le Conseil d'administration du 17 mai 2018) et les rapports du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés. En conséquence, l'Assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice écoulé. La délibération n°3 est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°4 : l'Assemblée générale décide d'affecter le résultat négatif de l'exercice clos le 31 décembre 2017, d'un montant de 1 246 € au compte de report à nouveau. La délibération n°4 est approuvée à l'unanimité.

4. Plan d'actions de l'année 2018,

Délibération n°5 : L'Assemblée générale, après avoir en avoir entendu la lecture, approuve le plan d'actions 2018. La délibération n°5 est approuvée à l'unanimité.

5. Budget prévisionnel de l'année 2018,

Délibération n°6 : L'Assemblée générale, après en avoir entendu la lecture , approuve le budget prévisionnel 2018, établi à 475 975 euros et présenté en équilibre ainsi que le prévoient les statuts des CAUEs, compte-tenu d'un prélèvement sur les réserves de 14 041 euros. La délibération n°6 est approuvée à l'unanimité.

6. Élection des représentants de l'Assemblée générale au Conseil d'administration,

Délibération n°7 : L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des candidatures présentées, propose de nommer, pour une durée de 3 ans, les personnes suivantes en qualité de membres du Conseil d'administration représentant l'Assemblée générale : Jean-Marie Deschodt, Jean-François Ferron, Marc Fleury, Jean-Claude Guérin, Mare-Pierre Missioux et Cathy Puault. Toutes les personnes susdites sont élues à l'unanimité.

7. Questions diverses.

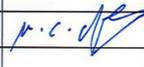
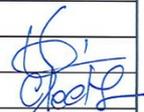
Sans délibération.

Liste d'émargement

Invités membres de l'AG

Membres de droits, membres actifs et membres bienfaiteurs (111 invités)

Liste arrêtée au 16 mai 2017

Raison Sociale	Prénom	Nom	Prés.	Exc.	Abs.	Pouv.	A reçu le pouvoir de	NB Voix	Signature
AIFFRES	Jacques	BILLY		1					
AIRVAULT	Olivier	FOUILLET		1				1	
ALLOINAY	Bernard	CHARTIER		1		1			
AMAILLOUX	Nathalie	BRESCIA		1					
ARGENTON-L'EGLISE	Louis-Marie	GREGOIRE		1					
ARGENTONNAY	Jean-Paul	GODET		1					
ASSOCIATION DES MOULINS	Marie-Christine	CHAPALAN	1						
ASSOCIATION NOTRE DAME DE PUYRAVEAU	Jean-Pierre	QUATRE		1					
ATELIER D'ARCHITECTURE LE BOT	Morgan-Julia	LE BOT		1					
ATELIER SITES ET PROJETS	Franck	BONHOME		1		1			
ATELIER URBANOVA	Nathalie	RAUD-COHEN		1					
AVAILLES-THOUARSAIS	Daniel	ROBERT	1				Philippe Commun	2	
AZAY-LE-BRULE	Jean-Luc	DRAPEAU		1					
BEAUSSAIS-VITRE	Bruno	BARREAU		1					
BEAUVOIR-SUR-NIORT	Jean	BOULAIS							
BESSINES	Jacques	MORONVAL							
BOUIN	Jean-Claude	SILLON							
BRETIGNOLLES	Patrick	LAURILOUX							
BRIE	Norbert	BONNEAU							
BUREAU D'ÉTUDE CHRISTINE GUERIF	Christine	SADAGHI-GUERIF		1		1			
CABINET D'ARCHITECTURE MAGALIE BODIN	Magalie	BODIN		1					
CABINET D'ARCHITECTURE PHILIPPE CHAILLOU	Philippe	CHAILLOU		1					
CABINET D'ARCHITECTURE PHILIPPE COMMUN	Philippe	COMMUN		1		1			
CENTRE SOCIOCULTUREL GRAND NORD	Isabelle	GROSSE		1		1			
CERIZAY	Johnny	BROSSEAU		1		1			
CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS	Jean-François	FERRON	1				Mairie de Luzay	2	
CHANTECORPS	Michel	PELEGRIN	1						
CHERVEUX	Marie-Pierre	MISSIOUX		1			Mairie de Montalembert	2	
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	Étienne	FOUCHE		1					
COLLEGE FRANCOIS ALBERT CELLES SUR BELLE	Laurence	AUDE		1					
COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUT - CHEF BOUTONNE	Patrick	DEFAYE		1					
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS	Jean-Michel	BERNIER		1					
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS	Jérôme	BALOGÉ		1					
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-VAL-DE-SEVRE	Daniel	JOLLIT		1					
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS	Bernard	PAINEAU		1					
Conseil d'Administration du CAUE 79	Georges	BERDOLET		1		1			
Conseil d'Administration du CAUE 79	Daniel	BILLEAUD		1		1		1	
Conseil d'Administration du CAUE 79	Catherine	BONAMY		1				1	
Conseil d'Administration du CAUE 79	Dany	BREMAUD		1		1			
Conseil d'Administration du CAUE 79	Elodie	DEBIERRE		1		1			
Conseil d'Administration du CAUE 79	Benoît	ENGEL		1		1			

+ 2

Claire Paulic, présidente du CAUE, atteste que le quorum de l'Assemblée générale n'avait pas été atteint le 7 juin 2018. Elle a donc reconvoqué l'Assemblée générale à quinze jours d'intervalle conformément aux statuts. L'Assemblée générale du 22 juin 2018 peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Claire Paulic remercie Olivier Fouillet, maire d'Airvault, pour son accueil et lui donne la parole.

Olivier Fouillet rappelle que Airvault compte 5 bâtiments classés dont l'abbatiale. Le musée où se déroule l'Assemblée générale est destiné aux arts populaires et présente de nombreuses expositions. Cet espace est ouvert aux habitants. Par ailleurs, Airvault possède un bassin industriel de 1500 à 2000 emplois dont la cimenterie qui a succédé aux fours à chaux. L'Airvaudais Val du Thouet est la plus petite intercommunalité du Département mais compte deux petites cités de caractère. Après l'Assemblée générale une visite est proposée du musée et de l'abbatiale avec une démonstration de l'orgue à cylindre.

Claire Paulic remercie le Président du Conseil départemental de sa présence.

1. Compte rendu de l'Assemblée générale 2017

Claire Paulic précise que le compte-rendu de l'Assemblée générale du CAUE, qui s'est tenue le 2 juin 2017 à Cherveux, était téléchargeable sur le site Internet du CAUE.

Délibération n°1 : l'Assemblée générale approuve le procès verbal de l'Assemblée générale du 2 juin 2017 à l'unanimité.

6

2. Rapports moral et financier 2017

Rapport d'activité :

Delphine Page, directrice du CAUE des Deux-Sèvres, présente l'activité sur 2017 qui a été dominée par le pôle conseil (conseil aux collectivités), plus d'un tiers du temps consacré. Si on regarde par publics cibles, les publics des collectivités représentent plus de 50 % puisque des temps de formation et de sensibilisation leur sont destinés. Néanmoins, le CAUE 79 assure la totalité des missions qui lui ont été confiées et tient à s'adresser à tous les publics.

Pour le **pôle conseil** Delphine Page rappelle les objectifs définis dans le plan d'actions. Les parcours et accompagnements ont été votés par l'Assemblée générale, il s'agissait d'améliorer la pratique du CAUE et d'être progressif. Le conseil ponctuel ou premier conseil est très synthétique, c'est un document que les élus peuvent partager entre eux. Il comprend aussi la suite opérationnelle pour mener le projet. Si la commune désire aller plus loin, elle peut décider de continuer à travailler avec le CAUE pour un conseil complet ou spécifique par exemple. Quand la commune désire recourir à une maîtrise d'œuvre privée, on met en place des accompagnements. Pour information, le CAUE a effectué 46 conseils ponctuels, 3 conseils complets, 14 conseils spécifiques, 4 accompagnements ponctuels, 14 accompagnements complets et 1 accompagnement spécifique. Delphine Page présente ensuite 3 conseils aux collectivités délivrés en 2017.

En 2017, le travail en réseau s'est essentiellement fait avec l'agence de développement touristique sur deux projets : l'aménagement du plan d'eau de Cherveux et la mise en lumière des Petites cités de caractère pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne l'innovation et l'expérimentation, cela a concerné 3 dossiers en 2017. Ils demandent plus de temps d'analyse et de réponse c'est pourquoi le CAUE79 ne les multiplie pas.

iD79 a été créée juridiquement en mai 2017, le travail a surtout porté sur la mise en place du partenariat entre les deux structures.

Le pôle conseil représente donc 1/3 de l'activité du CAUE, et près des trois quarts de ce temps est consacré aux communes qui pour la plupart ont moins de 2000 habitants.

Dans ce pôle, le Département est aussi un bénéficiaire important, principalement pour l'accompagnement du label Villes et Villages Fleuris (VVF).

Il y a eu également un travail sur les réserves de substitution pour la CAN, la Communauté de communes du Mellois en Poitou et l'État.

Concernant les domaines d'intervention, les demandes en aménagement paysager et urbain dominant. Ensuite ce sont les demandes concernant l'architecture, essentiellement de la réhabilitation avec ou sans extension.

Pour le financement, le produit des conventions représente 23 % des produits consacrés au conseil aux collectivités.

Dans le plan d'actions, un des axes concernant le **pôle particulier** était le développement de partenariats. Il a été principalement développé avec la Communauté d'agglomération du bocage bressuirais avec le programme Cœur de bourg, cœur de vie. Le CAUE conseille les particuliers sur des rénovations de façades mais aussi les commerçants sur leur devanture et l'accessibilité. Il y a eu aussi un guide sur les devantures des façades commerciales. Par ailleurs il a été créé des fiches sur trois types de maison pour les conseillers des espaces info énergie.

218 particuliers ont été conseillés dans les différentes permanences du département. Il s'agit toujours principalement de projet de réhabilitation parfois avec une extension. Les projets se concentrent dans les zones les plus urbanisées, Niort et Bressuire. Pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, il y a également un impact positif des conventionnements en cours.

Le financement du pôle est à 78 % sur fonds propre, le reste provient des conventionnements.

En ce qui concerne le **pôle formation**, deux formations ont été proposées pour l'accord de branche entre la FNCAUE et l'OPCA Uniformation : créer des ateliers pédagogiques pour former les animateurs et aménager les cimetières, concevoir une formation. Ces deux formations destinées aux personnels des autres CAUEs reposent sur l'expérience accumulée par le CAUE des Deux-Sèvres depuis quelques années.

Il y a eu deux formations « sur mesure » avec la Communauté d'Agglomération du Niortais pour les agents des services instructeurs pour développer une culture architecturale, et une autre pour les élus sur les bases de l'urbanisme.

Dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris, le CAUE a proposé une visite à Chédigny (37), commune labellisée 4 fleurs et classée Jardin remarquable. À la suite de la visite, un livret reprenant toutes les informations délivrées lors de cette journée a été remis aux participants.

Le dernière axe du plan d'action était sur le développement des ateliers préscolaire. Le CAUE en a créé 3 depuis 2014. Les kits sont vendus ou loués aux animateurs qui sont formés au préalable à l'utilisation.

27 animateurs ont été formés en 2017, ce qui a permis de toucher environ 400 enfants. Ces outils répondent à la mission de sensibilisation du CAUE et permettent de toucher un public d'enfants plus important que si le CAUE intervenait directement. Cette expérience innovante a reçu un mécénat de la Caisse des dépôts et consignations.

Le pôle formation représente 16 % de l'activité du CAUE en 2017 alors qu'il n'était que de 3,5 % en 2015. Plus du tiers de ce pôle est financé par des produits extérieurs.

Pour le **pôle sensibilisation**, le CAUE a conduit une action en partenariat avec la Parc naturel régional du Marais poitevin et les CAUEs de Charente-Maritime et Vendée. Le parc conduit une politique de qualité architecturale sur son territoire. Elle est destinée aux habitants ayant des projets de réhabilitation ou d'extension et qui font appel à un architecte. Dans ce cas, le Parc finance une partie des études. Le CAUE accompagne les particuliers qui veulent candidater et écrit avec les particuliers un préprogramme pour que la commande à l'architecte soit claire. Cette action va continuer en 2018.

2017 a été aussi l'aboutissement d'un travail de recherche (DRAC, CAUEs et ATD86) qui durait depuis 2012 sur les lotissements d'après-guerre. L'ouvrage Une Maison pour chacun, une ville pour tous, retrace l'histoire des lotissements de l'ex-territoire Poitou-Charentes depuis 1945. Le livre est complété par une plaquette pédagogique, une exposition et une conférence.

Le CAUE a adhéré à l'Union régionale de Nouvelle-Aquitaine. Pour les 40 ans de la Loi sur l'architecture, il y a eu un projet de frise chronologique retraçant l'histoire de l'architecture avec une sélection de 40 bâtiments dont 4 deux-séviens. La version numérique a été créée par le CAUE 79, une édition papier a également été faite.

Pour marquer l'arrivée du CAUE dans les locaux du Département, une exposition a été proposée sur le thème de l'architecture et du handicap : Quand l'architecture efface le handicap. Il s'agissait de montrer que la réalisation de bâtiments accessibles et/ou adapter au vieillissement n'était en aucun cas un frein à la créativité architecturale. Le CAUE a invité Nadia Sahmi, architecte et spécialiste de ces questions, pour une conférence à la Maison du Département.

Le CAUE a participé au salon des Maires des Deux-Sèvres et au salon « Vivre vieux, vivre mieux ... chez soi et en forme » proposé par le CLIC du Bassin de vie du pays niortais. Enfin, une visite du lotissement de Pompaire a été proposée aux élus de la Vienne avec l'ATD86.

Pour les scolaires, le CAUE intervient directement dans le cadre du programme ECORCE du Département et répond à quelques demandes ponctuelles, comme des visites par exemple.

Le pôle est financé à 15 % par des conventionnements.

Le CAUE est désormais hébergé au sein de la Maison du Département, l'équipe est composée de 7 salariés, 6,5 équivalent temps plein. En 2017 le CAUE a vu son nombre d'adhésions augmenter, passant de 71 à 92. Cette hausse est à mettre en rapport avec les conventionnements mais aussi un meilleur suivi. Il y a 74 communes qui ont été adhérentes au CAUE en 2017.

Claire Paulic propose aux membres de l'AG de soumettre ce rapport d'activité au vote de l'Assemblée générale.

Délibération n°2 : l'Assemblée générale approuve le rapport d'activité 2017 à l'unanimité.

Rapport financier :

Claire Paulic présente le rapport financier.

Le bilan

L'actif immobilisé s'élève à 8 160 euros, à comparer avec 4 282 euros de l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 878 euros (+ 90,56 %).

L'actif circulant s'élève à 206 578 euros représentatif essentiellement de la trésorerie, contre 189 384 euros à la fin de l'exercice précédent, soit une augmentation de 17 374 euros (+ 9 %).

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 71 395 euros contre 72 641 euros à la fin de l'exercice précédent, soit une diminution de 1 246 euros (- 0,17%), correspondant au résultat déficitaire de l'exercice.

Les dettes à la fin de l'exercice s'élèvent à 78 325 euros, il s'agit uniquement de dettes à court terme. Le CAUE 79 n'a aucune charge d'emprunt.

Le compte de résultat

1. Les produits

	Réalisé 2016	BP-2017	Réalisé 2017
Produits d'exploitation	457 558 €	468 780 €	483 722 €
75 Autres produits gestion courante	427 675 €	442 350 €	452 182 €
Contribution globale CD79	390 000 €	390 000 €	390 000 €
756 Adhésions	15 725 €	16 000 €	18 183 €
758 Conventiionnements	13 625 €	29 050 €	32 675 €
Mémoires financiers	8 325 €	5 300 €	9 324 €
Mécénats	0 €	2 000 €	2 000 €
74 Subventions exploitation	800 €	0 €	0 €
74 Autres subventions	800 €	0 €	0 €
70 Ventes produits finis	6 880 €	14 280 €	16 701 €
708 Inscriptions formations	4 820 €	2 640 €	2 200 €
Formations FNCAUE	0 €	9 140 €	13 411 €
Locations formation	0 €	1 300 €	1 090 €
Repas formations	2 060 €	1 200 €	0 €
79 Transfert de charges	22 203 €	12 150 €	14 839 €
Indemnités / Remboursements	81 €	0 €	2 225 €
Remboursements Unifformation	8 922 €	5 000 €	6 508 €
Remboursements ASP	13 200 €	7 150 €	6 106 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €	6 322 €
77 Produits exceptionnels	0 €	0 €	6 322 €
Produits financiers	1 136 €	1 000 €	529 €
76 Revenus valeurs mobilières	1 136 €	1 000 €	529 €
Total des produits 1	458 694 €	469 780 €	490 573 €
78 Prélèvements sur réserves	82 966 €	20 132 €	1 246 €
Total des produits 2	541 660 €	489 912 €	491 819 €

Les produits d'exploitation s'élèvent à 483 722 euros contre 457 558 euros sur l'exercice précédent. Ils sont en hausse de 26 164 euros par rapport à 2016.

Les produits de gestion courante en résumé :

La contribution globale forfaitaire du Conseil départemental : 390 000 euros ; Elle est prélevée sur le produit de la part départementale de la taxe d'aménagement. Elle est la même qu'en 2016.

Les produits des adhésions, de 18 183 euros, sont en hausse par rapport à 2016, soit + 2 458 euros.

Les produits des conventionnements et mémoires s'établissent à 32 675 euros et 9 324 euros soit 41 999 euros. Ils sont nettement supérieurs (+ 20 049 euros) par rapport à 2016 (pour mémoire 21 950 euros).

Les produits des formations s'établissent à 16 701 euros. Ils sont en hausse de 9 821 euros : ils ont plus que doublé par rapport à 2016 (6 880 euros).

Les produits exceptionnels s'élèvent à 6 322 euros. Il s'agit en majeure partie d'un remboursement

pour un trop versé de taxe sur les salaires pour le contrat emploi avenir sur les années précédentes.

2. Les charges

		Réalisé 2016	BP-2017	Réalisé 2017
	Charges d'exploitation	526 344 €	489 912 €	490 143 €
60	Achats	16 199 €	16 050 €	15 276 €
61-62	Service extérieurs	50 161 €	57 961 €	53 680 €
<hr/>				
63	Impôts / Taxes	17 677 €	14 575 €	13 108 €
<hr/>				
64	Salaires/ Traitements / Charges	436 272 €	396 715 €	404 080 €
	<i>Salaires/charges/précarité/licencierement</i>	438 728 €	389 417 €	390 751 €
	<i>Autres charges</i>	8 383 €	7 298 €	7 057 €
	<i>Transfert de charge (CP)</i>	-10 839 €	0 €	3 772 €
	<i>Transfert de charges</i>	0 €	0 €	2 500 €
<hr/>				
68	Dotation aux amortissements	6 035 €	4 611 €	3 999 €
<hr/>				
	Charges exceptionnelles	15 316 €	0 €	1 676 €
<hr/>				
Total des charges		541 660 €	489 912 €	491 819 €

Les charges d'exploitation s'élèvent à 490 143 euros contre 526 344 euros sur l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation en résumé :

Les dépenses courantes, achats et services extérieurs, sont légèrement inférieures au budget prévisionnel. Elles sont en hausse par rapport à 2016, mais principalement pour des dépenses nouvelles liées à l'offre de formation.

Les impôts et taxes à 13 108 euros sont en diminution par rapport à 2016, il y avait notamment un trop versé sur l'exercice précédent.

Les salaires et charges s'établissent à 390 751 euros contre 438 728 euros. Ils sont également en diminution par rapport à 2016 en raison de la diminution de la masse salariale et la fin du contrat emploi avenir.

La dotation aux amortissements à hauteur de 3 999 euros est en baisse.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1 676 euros. Il s'agit principalement de régularisations de charges.

L'exercice 2017 se conclut par un résultat négatif de - 1 246 euros contre - 82 966 euros en 2016, qui était une année de transition.

Ce résultat est inférieur en valeur absolue à la prévision inscrite au budget approuvé par l'Assemblée générale de juin 2017, pour mémoire - 20 132 euros.

Le fonds de roulement s'élève à 108 435 euros en diminution de - 2 624 euros (voir détail du calcul du fonds de roulement dans le rapport de synthèse du commissaire aux comptes).

Le montant du fonds de roulement est équivalent à 79 jours de fonctionnement au 31 décembre 2017 sur la base du budget de charges (total de 491 819 euros), contre 74 jours à l'exercice précédent.

3. Rapport du commissaire aux comptes et approbation des comptes de 2017,

Claire Paulic donne la parole à Jean-Louis Gouttenègre, commissaire aux comptes, pour la présentation de son rapport sur les comptes annuels.

En préambule Jean-Louis Gouttenègre rappelle qu'il y a un an le budget était présenté avec un déficit très important. Un travail a été fait en cours d'année pour maîtriser les charges et il tient à souligner cet effort.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association CAUE 79** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion du conseil d'administration ne nous étant pas parvenu à la date du présent rapport, nous ne pouvons formuler d'observations sur la sincérité et la concordance des informations qu'il devrait contenir.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHAURAY, le 18 mai 2018
J.L. GOUTTENEGRE
Commissaire aux comptes



Désignation de l'entreprise : C.A.U.E. 79		Date de l'exercice exprimée en nombre de mois : (1) 24		
Adresse de l'entreprise : Maison du Département 79028 NIORT CEDEX		Date de l'exercice précédent : (1) 24		
N° SIRET : 31938030300041		N° SIREN : <input type="checkbox"/>		
		Montants en €	Montants en €	
		1	2	
ACTIF NON FINANCIER	Capital versé non appelé (1)	JA		
	Frais d'établissement *	AB	BC	
	Frais de développement *	CA	CC	
	Concessions, brevets et droits similaires	AD	14 801 AG	
	Fonds commercial (1)	AE	14 801	
	Autres immobilisations incorporelles	AF	AI	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AG	AK	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AO	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
ACTIF FINANCIER	Autres immobilisations corporelles	AT	86 255 AI	
	Immobilisations en cours	AV	78 130 BI	
	Autres et accessoires	AX	8 125	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CI	
	Autres participations	CC	35 CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
	TOTAL (I)	IJ	101 091 IK	92 931 BL
ACTIF FINANCIER	Matières premières, approvisionnements	BE	BM	
	En cours de production de biens	BN	BN	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Finishes intermédiaires et finis	BR	BR	
	Marchandises	BT	BI	
	Autres et accessoires vendus sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (1) *	BX	BY	
	Autres créances (1)	BZ	36 030 CA	
	Capital social et appelé non versé	CB	CL	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
LIEN DE LIQUIDITE	Disponibilités	CF	359 322 CG	
	Charges constatées d'avance (1) *	CH	11 218 CI	
	TOTAL (II)	CI	206 578 CK	
	Frais d'émission d'emprunt à durée	CV		
	Frais de remboursement de obligations	CW		
	Écarts de conversion actif *	CX		
	TOTAL GÉNÉRAL (II à VI)	CU	307 669 IA	214 738 IB
	Remarques : (1) Dont due au fil	CP		
	Primes et réserves de provision	CR		
	Stocks :			
Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le note n° 302

Désignation de l'entreprise : C.A.U.E. 79		N° SIRET : <input type="checkbox"/>		
		Montants en €		
		1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé :)	BA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	BB		
	Écarts de réévaluation (1) (dont écart d'équivalence) (1)	BC		
	Réserve légale (1)	BD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	BE	91 500	
	Réserves réglementées (1) (Dont réserve spéciale de provision pour honnêteté des élus) (1)	BF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'écart d'évaluation originelle d'actifs financiers) (1)	BG		
	Report à nouveau	BH	(18 838)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	BI	(1 246)	
	Subventions d'investissement	BJ		
Provisions réglementées *	BK			
TOTAL (I)	BL	71 395		
Produits des émissions de titres participatifs	Produit des émissions de titres participatifs	BM		
	Autres conditions	BN		
	TOTAL (II)	BO		
	Provisions pour risques	BP	45 200	
Provisions pour charges	Provisions pour charges	BQ	45 200	
	TOTAL (III)	BR	45 200	
	DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	BS	
		Autres emprunts obligataires	BT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		BU		
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs) (1)		BV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		BW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		BX	3 795	
Dettes fiscales et sociales		BY	94 337	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		BZ		
Autres dettes		CA	13	
Produit constaté d'avance (1)		CB		
TOTAL (IV)	CC	98 143		
Fonds de conversion passif *	CD			
TOTAL GÉNÉRAL (II à V)	CE	214 738		
RISQUES	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	CF		
	(2) Dont : (a) réserve spéciale de réévaluation (1999)	CG		
	(b) écart de réévaluation libre	CH		
	(c) Réserve de réévaluation (1975)	CI		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	CJ		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	CK			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	CL			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le note n° 302

pour une année complète).

Claire Paulic remercie M. Gouttenègre et demande s'il y a des questions. Elle propose ensuite de passer au vote.

Délibération n°3 : L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la situation financière au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (rapport approuvé par le Conseil d'administration du 17 mai 2018) et les rapports du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice écoulé.

La délibération n°3 est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°4 : L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat négatif de l'exercice clos le 31 décembre 2017, d'un montant de 1 246 € au compte de report à nouveau.

La délibération n°4 est approuvée à l'unanimité.

4. Plan d'actions de l'année 2018

4.1. Mettre en place le partenariat avec iD79

Le premier point porte sur la mise en place du partenariat avec iD79, qui joue un rôle d'assistance sur la conduite du projet mais aussi un rôle de guichet unique. Il va y avoir avec le CAUE des domaines d'intervention communs mais avec des compétences complémentaires.

Pour ce partenariat une convention va être signée. Il a déjà été mis en place des parcours pour les communes qui dans un premier temps sont finalisés dans un conseil élaboré. Si la commune décide d'aller plus loin, il y a différents accompagnements possibles soit conjoint (ID79 + CAUE) soit unique.

Pour l'adhésion, les communes qui sont adhérentes au CAUE voient leur adhésion à iD79 déduite du montant versé au CAUE 79. Comme ce sont deux entités juridiques différentes, il faut veiller à ce qu'il y ait des adhésions distinctes.

Au 15 juin 2018, 20 dossiers conjoints sont en cours.

4.2. Consolider et développer l'existant

Dans tous les pôles, il y a eu des changements importants ces dernières années.

Sur le pôle conseil, il convient d'améliorer encore les conseils et les accompagnements, travailler sur les pièces remises aux communes, capitaliser les expériences de projets exemplaires réalisés, et entamer un travail de livrets pédagogiques sur le projet à destination des communes.

Pour le pôle particuliers, le CAUE va poursuivre son partenariat avec la Communauté d'agglomération du Bocage bressuirais, transformer les fiches sur la rénovation des maisons en documents grands publics, poursuivre l'opération « Osez un architecte » avec le Parc et développer en plaquette, l'affiche réalisée pour la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre.

Le calendrier du pôle formation est assez dense avec 6 sessions de formation des élus sur les bases de l'urbanisme, 2 sessions de formation agents instructeurs, une formation des conseillers du CRER, des formations des animateurs en lien avec le CAUE 86, une formation FNCAUE sur les ateliers pédagogiques.

Outre la participation annuelle au projet E.C.O.R.C.E avec le Département et l'Éducation Nationale, le CAUE souhaite développer l'atelier «Ma maison aujourd'hui» dans les collèges. Cet atelier a été expérimenté déjà avec des collèges de la Communauté d'agglomération du Bocage bressuirais. Par ailleurs des visites sont prévues pour les élus : en Vendée avec élus et techniciens dans le cadre de Villes et Villages Fleuris et à Pompaire avec la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre.

4.3. Mettre en valeur la complémentarité des actions

La précédente présentation par pôles d'activité ne doit pas faire oublier qu'un des atouts des CAUEs est la variété et la complémentarité des missions statutaires, qui se nourrissent et s'enrichissent les unes des autres : les conventions passées avec les EPCI en sont une bonne illustration.

4.4. Développer le thème de la ruralité

Le CAUE 79 a proposé en 2017 à l'Université Populaire du Niortais de faire intervenir Valérie Jousseume, géographe de la ruralité, à la table ronde «Habiter demain», organisée en avril 2018 dans le cadre d'un cycle commun. La grande qualité de cette intervenante a conduit le CAUE 79 à envisager de la solliciter à nouveau, pour un public plus large dont la forme est encore à déterminer : conférence seule de Valérie Jousseume, conférence et table-ronde qui croisent les approches et expériences ou conférence, table-ronde et visite d'opérations exemplaires.

Suite à cette présentation du plan d'actions 2018, Claire Paulic demande à l'auditoire s'ils ont des questions notamment sur le thème de la ruralité ? Elle soumet ensuite au vote ce plan d'actions.

Délibération n°5 : L'Assemblée générale, après avoir en avoir entendu la lecture, approuve le plan d'actions 2018.

La délibération n°5 est approuvée à l'unanimité.

5. Budget prévisionnel 2018

Le budget prévisionnel est établi à un montant de 475 975 euros.

Le budget est présenté en équilibre ainsi que le prévoient les statuts des CAUE. Pour mémoire le budget prévisionnel 2017 était de 489 912 euros.

L'équilibre du budget sera assuré par un prélèvement sur les réserves du CAUE de 14 041 euros.

Le fonds de roulement pourrait être approximativement à hauteur de 96 000 euros, soit 25 % de la masse salariale (en attente finalisation du budget réalisé 2017 et de la validation finale par le commissaire aux comptes).

1. Les produits

	BP-2017	Réalisé 2017	BP-2018
Produits d'exploitation	468 780 €	483 722 €	461 434 €
75 Autres produits gestion courante	442 350 €	452 182 €	443 824 €
Contribution globale CD79	390 000 €	390 000 €	390 000 €
756 Adhésions	16 000 €	18 183 €	16 000 €
758 Conventions	29 050 €	32 675 €	30 000 €
Mémoires financiers	5 300 €	9 324 €	5 824 €
Mécénats	2 000 €	2 000 €	2 000 €
74 Subventions exploitation	0 €	0 €	0 €
74 Autres subventions	0 €	0 €	0 €
70 Ventes produits finis	14 280 €	16 701 €	12 610 €
708 Inscriptions formations	2 640 €	2 200 €	7 000 €
Formations FNCAUE	9 140 €	13 411 €	3 320 €
Locations formation	1 300 €	1 090 €	1 500 €
Repas formations	1 200 €	0 €	790 €
79 Transfert de charges	12 150 €	14 839 €	5 000 €
Indemnités / Remboursements	0 €	2 225 €	0 €
Remboursements Uniformation	5 000 €	6 508 €	5 000 €
Remboursements ASP	7 150 €	6 106 €	0 €
Produits exceptionnels	0 €	6 322 €	0 €
77 Produits exceptionnels	0 €	6 322 €	0 €
Produits financiers	1 000 €	529 €	500 €
76 Revenus valeurs mobilières	1 000 €	529 €	500 €
Total des produits 1	469 780 €	490 573 €	461 934 €
78 Prélèvements sur réserves	20 132 €	1 246 €	14 041 €
Total des produits 2	489 912 €	491 819 €	475 975 €

18

2. Les charges

	BP-2017	Réalisé 2017	BP-2018
Charges d'exploitation	489 912 €	490 143 €	475 975 €
60 Achats	16 050 €	15 276 €	13 370 €
61-62 Service extérieurs	57 961 €	53 680 €	50 790 €
63 Impôts / Taxes	14 575 €	13 108 €	15 738 €
64 Salaires/ Traitements / Charges	396 715 €	404 080 €	393 127 €
Salaires/charges/précarité/licenciement	389 417 €	390 751 €	383 422 €
Autres charges	7 298 €	7 057 €	6 606 €
Transfert de charge (CP)	0 €	3 772 €	0 €
Transfert de charges	0 €	2 500 €	3 100 €
68 Dotation aux amortissements	4 611 €	3 999 €	2 949 €
Charges exceptionnelles	0 €	1 676 €	0 €
Total des charges	489 912 €	491 819 €	475 975 €

Claire Paulic demande s'il y a des questions sur le budget prévisionnel puis le soumet au vote.

Délibération n°6 : L'Assemblée générale, après en avoir entendu la lecture , approuve le budget prévisionnel 2018, établi à 475 975 euros et présenté en équilibre ainsi que le prévoient les statuts des CAUEs, compte-tenu d'un prélèvement sur les réserves de 14 041 euros.

La délibération n°6 est approuvée à l'unanimité.

6. Élection des représentants de l'Assemblée générale

Claire Paulic rappelle que l'Assemblée générale doit désigner 6 représentants pour siéger au Conseil d'administration. Le précédent collège avait été élu il y a quatre ans et il doit être renouvelé tous les 3 ans. Elle remercie les membres du collège de l'Assemblée générale à savoir : Daniel Billaud, Jean-François Ferron, Marc Fleury, René Mathé, Marie-Pierre Missioux et Dominique Paquereau.

3 membres du collège précédent ont manifesté le souhait de continuer à siéger au conseil d'administration du CAUE : Jean-François Ferron, Marc Fleury et Marie-Pierre Missioux.

Claire Paulic a reçu par ailleurs les demandes de 3 maires du Département : Jean-Marie Deschodt maire de Montalembert, Jean-Claude Guérin maire de La Peyratte et Cathy Puault maire du Pin.

Claire Paulic demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune nouvelle proposition n'est faite, les noms des 6 membres sont donc soumis au vote de l'Assemblée générale.

Délibération n°7 : L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des candidatures présentées, propose de nommer, pour une durée de 3 ans, les personnes suivantes en qualité de membres du Conseil d'administration représentant l'Assemblée générale : Jean-Marie Deschodt, Jean-François Ferron, Marc Fleury, Jean-Claude Guérin, Marie-Pierre Missioux et Cathy Puault.

Toutes les personnes susdites sont élues à l'unanimité.

7. Questions diverses

Constatant l'absence de questions, Claire Paulic clot l'Assemblée générale du CAUE des Deux-Sèvres.

Compte-rendu approuvé par l'Assemblée générale du 4 juillet 2019

Claire Paulic

Présidente du CAUE des Deux-Sèvres